REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

1 9 AVR. 2013
Bureau du Courrier N°1

NOMBRE DE DELEGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENCAISE

En exercice: 76

Présents et représentés à la séance : 25 Date de première convocation : 15 mars 2013 Date de nouvelle convocation : 5 avril 2013

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération : 1 / 0 / /2013

SEANCE du 11 avril 2013

OBJET : Renouvellement de la mise à disposition de Myriam REYNAUD BANUS de la Ville de Gap auprès du SM SCOT

L'AN DEUX MILLE TREIZE ET LE ONZE AVRIL

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni salle de réunion du Conseil Municipal à Gap, après convocation légale, sous la présidence de Maurice RICARD, Président.

Etaient présents les élus délégués de la :

- <u>Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette</u>: JB AILLAUD, C. VIAL représenté par P. POUILLARD, P. POUILLARD, M. RICARD,
- Communauté de Communes du Champsaur: C. BOUCHET représentée par JM. GREGOIRE, J. FOUGAIROLLE représenté par B. ROUSTANG, JM. GREGOIRE, A. ROBERT représenté par M. RICARD, B. ROUSTANG.
- Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon :
- Communauté de Communes du Haut Champsaur : G. BERNARD,
- Communauté de communes du Valgaudemar : M. MATHIEU,
- Communes: Châteauneuf d'Oze: M. BARTHELEMY représentée par JC. ILLY, Forest St Julien: JP. DAVIN, Gap: M. GRENIER, R. DIDIER représenté par M. GRENIER, La Bâtie Vieille: G. ARNAUD, Le Dévoluy: J. PUGET, Montmaur: J. BONNARDEL, Oze: M. SAUVEBOIS, Rambaud: M. BEYNET, St Auban d'Oze: JC. ILLY, St-Etienne le Laus: D. FAVERET, Valserres: R. GAILLARD, Veynes: C. NIVOU représenté par J. BONNARDEL

Etaient excusés:

- Communauté de Communes du Champsaur : C. MIOLETTI,
- <u>Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette</u>: JM. ARNAUD, <u>Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon</u>: C. SAUMONT,
- Communauté de communes du Valgaudemar : A. FREYNET, D. ARMAND
- Communes: Le Saix: P. SCHIAZZA, Montgardin: A. ROULET,

Etaient absents:

- Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette: A. BONTEMPS, JP. COYRET, J. GILLOT, M. GAY PARA, C. HUBAUD, E. MAS CHAMBON, C. JOUBERT, P. ALLEC
- <u>Communauté de Communes du Champsaur</u>: P. ACHARD, H. BES, JP. FESTA, R. JOUGLARD, A. IVALDY, C. PARAVISINI,
- Communauté de communes du Pays de Serre Ponçon : H. BORRELY, JJ. DUMOULIN, A. LONG, JP. BROCHIER, B. ALLARD LATOUR, R. GAUDEMARD, B. HODOUL, F. MICHEL
- Communauté de Communes du Haut Champsaur : P. RICOU, C. LOMBARD, J. ARNOUX
- Communauté de communes du Valgaudemar : R. ACHIN, D. ALLUIS, JC. CATELAN, JP. GAUTHIER, J. MULLER.

Communes: Ancelle: JL. ESPITALLIER, Avançon: L. NICOLAS, Chabestan: AM. GROS, Chorges:
 C. DURAND, Furmeyer: G. PITAVAL, Gap: C. FARRET HUNERFURST, JL. BROCHIER, B. FEROTIN, V. MEDILI, La Bâtie Neuve: J. BONNAFFOUX, La Roche des Arnauds: M. CHAUTANT, La Rochette: G. LAGIER, Manteyer: G. JULLIEN, Poligny: I. CHOUQUET représentée par C. LOMBARD, Rabou: M. HUBAUD

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

 M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise, C. KERNEN, chargée de mission au Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Marc BEYNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 4 avril 2013 qui ne se s'est pas tenu faute de quorum.

Monsieur le Président rappelle que Myriam REYNAUD BANUS, Directrice du SCOT, est employée de la ville de Gap et mise à disposition du Syndicat mixte du SCOT.

La convention de mise à disposition était valable pour trois ans. La dernière a été votée en 2010. Elle est arrivée à échéance. A l'occasion de son renouvellement, Madame REYNAUD BANUS passera sa quotité de temps de travail de 80% à 100 % compte tenu de la nécessité de service au sein du syndicat mixte du SCOT Gapencais. Par ailleurs, le Président rappelle que cette mise à disposition se fait à titre onéreux, l'intégralité du coût chargé du poste étant refacturé par la ville de Gap au SM SCOT en fin d'année budgétaire.

La collaboration de Madame REYNAUD BANUS étant aujourd'hui concluante, Monsieur le Président propose de renouveler la convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans renouvelable et d'accepter son passage à la nouvelle quotité de temps de travail à compter du 1er avril 2013.

Après étude du dossier, les membres du conseil syndical, à l'unanimité des présents et représentés, votent le renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme REYNAUD BANUS de la ville de Gap auprès du SCOT, acceptent le passage de son temps de travail à 100 % et mandatent le Président pour signer la convention de mise à disposition et toute pièce inhérente à son application.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE

Le Président, Maurice RICARD